



## Exigences de qualification pour l'enseignement

Afin d'être éligible à l'octroi d'une charge de cours, tout chargé de cours doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) sauf dans le cas d'un stagiaire ou d'un étudiant visé à la clause 9.02 B).

Les exigences de qualification pour l'enseignement sont disponibles à votre département, au Service des ressources humaines et à votre Syndicat. Dans le cadre de l'opération annuelle du trimestre d'hiver, vous recevez également une copie de ces exigences.

---